

**Pour une paix durable**

**Au**

**Burundi**

***Au cœur de l'Afrique***

# LA RECONCILIATION CHRETIENNE DES BURUNDAIS A TRAVERS LEUR PROCESSUS DE PAIX

**Fabien NSENGIYUMVA**  
**Au Cœur de l'Afrique, Numéro spécial 2001, pp 37-72**

## **0. PREAMBULE**

L'élan chrétien incline plus d'un Burundais à se soumettre à l'examen d'introspection attentive pour saisir sans faux-fuyants la qualité de son être-au-monde en tant que membre d'une communauté à la fois humaine et surnaturelle. A l'instar de l'arrêt sur image, il importe que tout Burundais, chrétien en particulier, s'isole par moments pour réfléchir sur sa vocation d'unir les hommes dans son milieu de vie ainsi que le dirait Antoine de Saint-Exupéry.

La présente dissertation vient répondre à ce besoin pour le moins vital. Le background de cet essai est le processus de paix dans lequel le Burundi se meut depuis quelques temps à la quête du Graal. L'an zéro de ce processus de paix remonte peut-être à la nuit des temps. Mais, notre effort d'analyse se rapporte exclusivement à la période qui court après l'éclatement de cette crise meurtrière déclenchée par l'assassinat de NDADAYE Melchior, premier Président démocratiquement élu.

Notre ambition n'est pas de faire œuvre d'anthropologue ou de politologue. Nous souhaitons simplement nous rendre à l'évidence des faits et actes de réconciliation pour les observer, les juger à la lumière de la raison d'abord et de l'Evangile ensuite en vue de relever les grands défis suscités par le besoin d'une réconciliation véritable des Burundais.

En clair, par une analyse critique de la conduite du processus de paix, nous voudrions tenter de le caractériser au mieux au regard de son contenu et d'en préciser les limites. Appréhender le processus de paix dans ses éléments constitutifs et dans la concrétisation de son évolution nous permettra de dégager la place réservée à la réconciliation du peuple burundais. Bien plus, cette réconciliation sera envisagée sous l'angle chrétien dès lors que sur terre nous ne faisons que passer notre chemin en nous dirigeant vers notre demeure éternelle.

## **I. LE PROCESSUS DE PAIX COMPRIS COMME UNE RECHERCHE DE LA COHESION DE LA SOCIETE BURUNDAISE.**

Les données de l'Histoire récente du Burundi attestent que, par des facteurs exogènes et endogènes, l'équilibre social a été rompu. Cette absence de cohésion sociale a fondé la recherche d'un cadre approprié pour rétablir l'équilibre rompu. Ainsi, la situation socio-politique du pays a-t-elle inspiré le processus de paix tel que conduit jusqu'à maintenant.

## **I.1. UNE SOCIETE MINEE PAR PLUSIEURS MAUX**

Une lecture objective des faits de l'Histoire est indispensable pour prétendre guérir la société de ses maux. Il se sera avéré que l'audace a présidé à l'identification difficile des causes profondes de la crise portée à son paroxysme en 1993.

Au-delà des diatribes dans la définition des causes du conflit burundais, il se dégage quelques constantes qui le sous-tendent. L'esprit obtus de certains dirigeants a entretenu une conception fallacieuse du mode d'accès et de gestion du pouvoir. Elle s'est toujours accompagnée d'exclusions multiformes avec leur cortège de frustrations morales et des frustrations d'ordre matériel. Le drame aura été que les efforts de changer le mauvais système de gestion du pouvoir a davantage touché les hommes et non les mécanismes. Et dans tout cela, l'entorse faite à la vérité, exaspérée par la culture de la dissimulation de la pensée devant l'autre différent de soi sur les plans de l'ethnie et/ou de la région ont longtemps aggravé le mal burundais.

Mais au jugé de la vie de nombre d'acteurs politiques, ne devrions-nous pas dire à l'envie que les rivalités ethniques et les antagonismes régionaux ne sont tout compte fait que les simulacres pour assouvir des besoins souvent inavoués ? Le substrat de ces écarts de conduite aux niveaux politique et social reste la lutte pour la survie économique. Il va alors de soi que la paupérisation toujours grandissante, le manque de ressources et des perspectives d'emploi accentue cette situation de fait.

Vu sa complexité, rien ne supplante la nécessité de mettre en exergue les causes du conflit sous une structure à facettes multiples profondément enracinée. C'est l'unique gage de gagner le pari de la réconciliation pour autant que le peuple se laisse rompre à cet exercice dans la liberté et le respect de l'autre.

## **I.2. L'EMERGENCE D'UN CADRE D'ACTION POUR GUERIR LA SOCIETE DE SES MAUX**

L'exercice de scruter les causes du mal qui mine notre société ne peut être opérant que s'il est accompli dans un cadre qui garantit la participation d'un grand effectif de Burundais. De plus, l'espace de libre expression sur les situations vécues par les uns et les autres doit préalablement s'éclorer et se développer au fil du temps. L'expérience vécue en rapport avec cette double exigence nous fait pousser ce soupir : qu'elle fut longue la période de satisfaire ces deux conditions indispensables à un dialogue porteur d'espoir sur la nature du conflit burundais et ses solutions !

L'ampleur de la difficulté de s'inscrire dans cette nouvelle dynamique dictée par les circonstances du moment se mesure à l'aune des tares du système traditionnel de gestion du pouvoir. A des niveaux différents certes, cette métamorphose politique s'est opérée avec parfois des ratées, aussi bien chez les gouvernants que chez les gouvernés. Tant le monopartisme triomphant vers la fin des années 1980 avait déterminé certaines pratiques discriminatoires. Le monolithisme politique a favorisé chez les uns l'autoritarisme qui a malencontreusement couvert des exclusions parfois structurelles dont les autres ont été victimes.

Le sommet de la Baule a marqué la fin de cette époque. Il a sonné le glas du monolithisme d'idées souvent digéré malgré soi.

Le vent de la démocratisation a soufflé sur le Burundi et sur un nombre d'autres pays en voie de développement, ainsi qualifiés par euphémisme. Il a auguré dans plusieurs endroits l'espoir de l'établissement progressif d'un Etat de droit caractérisé notamment par la bonne gouvernance.

Malheureusement, l'apprentissage de la démocratie ne s'est pas inscrit dans le temps. Le bouleversement rapide du système politique préexistant souvent encouragé par les initiateurs extérieurs du changement, a déçu l'espoir de l'éclosion d'un espace véritablement démocratique. Tôt, les limites de l'exercice de ses droits se sont fait jour au grand dam des populations désireuses de jouer pleinement leur défi de jouir d'un gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple comme Abraham Lincoln l'assignait à la démocratie comme but ultime. Les dérapages des protagonistes politiques et du reste de la population notés sur le chemin de l'exercice des droits et des libertés en font foi.

Certes, il est illusoire de prendre la démocratie comme une panacée à tous les problèmes du pays et a fortiori à tous les problèmes du commun des Burundais. Mais elle passe pour une valeur à acquérir au terme d'une patiente quête. Perçue comme un idéal, elle se conquiert chaque jour davantage.

La réussite de cet apprentissage se gagne après une persévérance soutenue. Qu'elle est longue l'attente de la politique démocratique ! L'évolution peu significative de la marche vers la célébration de l'ordre social restauré tient à la profonde nuit dans laquelle la crise socio-politique de 1993 a plongé le pays. Car, la décapitation des institutions et le dérèglement du système institutionnel qui s'en est suivi ont déchaîné une folie humaine très meurtrière où l'homme est devenu un loup pour son semblable au-delà de tout soupçon et de tout entendement.

Dès les premières heures de cette catastrophe humaine, des initiatives gouvernementales de rétablissement de la paix et de la sécurité sont apparues. Citons par mémoire les Accords de Kigobe et Kajaga ainsi que la Convention de gouvernement de 1994. Elles ont été appréciées à leur juste valeur et en leur temps. Mais ces différentes approches de solutions au mal burundais n'y ont rien fait : la guerre a persisté et le tissu social s'est déchiré davantage. Les affres de la haine ethnique portée à son « summum » et de la méfiance conséquente entre les membres des diverses couches de la population ont continué à peser sur les consciences des citoyens.

Une question hante l'esprit : la situation des rapports sociaux s'est-elle améliorée d'un cran avec la survenance de ce qui a été convenu d'appeler le processus de paix inter-burundais ?

Il sied ici de jeter les feux de la critique sur la demande empruntée pour ramener la paix et donner la paix et toutes les chances à la réconciliation entre les Burundais. L'analyse des étapes et du contenu sommaire de ce processus de paix paraît comme la voie obligée pour arriver à cet objectif.

### **I.3. ENGAGEMENT POUR LE PROCESSUS DE PAIX INTER-BURUNDAIS**

Le processus de paix développé sous ce point rassemble les grandes initiatives que le gouvernement a menées de son propre chef pour jeter les bases d'une paix durable et de la réconciliation. Un des premiers pas dudit processus qui a fait date est sans nul doute la Convention de Gouvernement de 1994. Résultat de cinq mois de négociations entre tous les partis politiques agréés sous la direction des représentants de la société civile, cet Accord aura été dans une certaine mesure un aboutissement d'une négociation plus de postes que de paix.

Hier comme aujourd'hui, le souci d'ouvrir les allées à l'avoir notamment par le biais de l'accès à quelques postes de responsabilité est défendable. Mais il ne peut pas occulter la nécessité impérieuse de s'attaquer à la racine du mal burundais, en l'occurrence les causes des crises cycliques dont le Burundi a déjà souffert. Au demeurant, cette approche est la seule qui soit susceptible de garantir des solutions pérennes.

Pourtant, l'insuffisance et les limites temporelles de la Convention de Gouvernement ont fondé en grande partie la recherche d'une démarche plus prometteuse. La radicalisation des antagonismes politico-ethniques déplorée hier à partir du sommet de l'Etat jusque dans les sphères inférieures du pouvoir hypothéquait chaque jour davantage la survie de l'Etat et de la Nation, cette entité unitaire depuis les temps immémoriaux.

A cet égard, le changement de cet état de fait, indépendamment de la procédure suivie, a ouvert une nouvelle période dans le combat pour la paix et la réconciliation. Seulement, le choix du chemin qui devait conduire à ces deux valeurs s'est révélée parfois lente et peu décisive. Etais-ce pour mieux s'armer de patience avant de goûter aux fruits doux du processus de paix que le Gouvernement a déclaré sa volonté politique sans l'accompagner tout de suite d'actes concrets ? La suite des événements allait en convaincre les sceptiques.

De toutes les manières, les tergiversations et/ou les mesures dilatoires du pouvoir aux yeux d'une certaine opinion auront été peut-être le fait du manque de maîtrise du contenu et la conduite du nouveau processus de paix à initier pouvait s'y dérober à jamais. Beaucoup s'en aurait fallu. Qu'il suffise de penser ici à la menace tenue par l'opposition de boycotter les actions du Gouvernement et les sanctions économiques prises à l'endroit du Burundi au cas où l'engagement en faveur des négociations ne se révélerait pas ferme.

Ainsi, les investigations menées aux seules fins de définir la meilleure démarche pour tenter de conduire le pays vers une paix durable ont permis d'axer le processus de paix autour de deux volets complémentaires : intérieur et extérieur.

Avec cinq ans de recul, il est possible d'affirmer sans embages que le débat national mené à tous les niveaux et en y associant tous les Burundais se sera révélé comme un cadre de rencontre et d'échanges sur la nature du conflit burundais.

Mais aussi, il aura été un lieu de recherche de solutions consensuelles à ce conflit en vue de la réconciliation et de la cohabitation pacifique.

Cette réflexion soutenue sur les voies et moyens pour sortir le pays du borbier a produit comme premier effet la décrispation et la démilitarisation des esprits. Peu à peu, les participants à ces débats ont accédé au dépassement des clivages et des appartenances politiques plus ou moins marqués.

Cet esprit belliqueux n'a pas été entretenu au niveau des échanges du volet extérieur du processus de paix, soit lors des conférences de paix de Paris et de Genève, soit lors des séances débat de Mwanza et surtout d'Arusha, à Libreville et à Pretoria. Seul le temps peut permettre de juger avec pertinence de la solidité des compromis construits après avoir surmonté beaucoup de pierres d'achoppement.

En effet, il aura fallu deux ans pour que le processus de paix déclenché dans la tourmente par le Partenariat politique intérieur débouche sur la signature de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation, assorti de garanties de sa mise en application.

Oui, une certaine tension des esprits s'est traduite par moments par une méfiance, un esprit belliqueux dans les propos tenus et une divergence de vues. Mais, force est de constater que la recherche de conciliation a toujours prévalu à l'intérieur comme à l'extérieur. Les séminaires et les tables rondes organisés dans le cadre du volet intérieur du processus de paix ont offert aux participants des occasions de se ressaisir et de prendre de nouveaux élans pour mener à bonne fin le chantier de paix en friche. Peut-être leur ont-ils permis de tenter d'apaiser un tant soit peu les cœurs meurtris par la crise et d'essayer de projeter la reconstruction tant morale que matérielle ?

Au cours de ces débats, le refus du dirigisme et de l'endoctrinement a promu les valeurs d'ouverture politique, d'écoute, de la tolérance, de la vérité relative tout au moins et de dépassement des diverses appartenances. Ces quelques principes ont fondé le dialogue et certaines attitudes positives observées comme l'analyse objective des faits, l'effort d'assumer l'histoire et les erreurs du passé, l'effort de distinguer la réalité des faits de sa perception, et ce indépendamment de la personne qui l'appréhende.

Et sur le plan des pourparlers tenus dans le cadre du volet extérieur, le processus de paix aura accordé le primat au principe du « gagnant-gagnant » où l'attitude du gagnant qui s'empare de tout est évité au profit du partage des responsabilités par les parties prenantes au conflit, tout au moins pendant la période transitoire. Comme « *Umwera uva i bukuru ugakwira hose* » (L'exemple vient d'en haut), nous croyons que cette vision du partage du pouvoir peut contribuer au rapprochement des cœurs pour autant que sa gestion soit saine et que le diktat conjoncturel des appartenances ethniques et politiques cède petit à petit le pas à la prise en compte de la morale et du mérite.

De fait, aucune de ces appartenances ne confère de la valeur à une personne. Pourquoi alors vouloir exclusivement combler le fossé creusé entre les seuls adversaires politiques ? D'où le primat de la politique dans la gestion du pays ne doit pas faire oublier d'engager aussi dans le processus de réconciliation les citoyens organisés en Société Civile ou pas.

La gestion du processus de paix telle que menée jusqu'à ce jour permet de dégager quelques points de friction la relation parfois mal définie et vécue entre ses deux volets constitutifs, les déficiences remarquées au niveau de l'organisation du volet extérieur et la difficulté des parties à transcender leurs divergences. Mais surtout, la forte pression de la médiation, qui aura été parfois salutaire, expliquerait un peu le manque ou simplement le retard dans l'appropriation du processus de paix, déjà fragilisé dès le départ par des réserves ou amendement de l'une ou l'autre partie. Soulignons enfin à gros traits le problème non encore résolu du cessez-le-feu entre l'armée et les groupes armés qui compromet à brève échéance l'amorce des réformes indispensables à la poursuite du processus de réconciliation institutionnelle.

Pour ces différentes raisons, l'étape actuelle de l'évolution du processus de paix doit à tout prix être franchie. Nul ne se plairait en effet des solutions présentes centrées sur les aspects ethniques qui risquent fort de consacrer l'institution de l'ethnisme.

L'intériorisation progressive de l'Accord par les parties signataires et par tous les Burundais ainsi que la dynamique d'évolution de la pensée politique des Burundais devraient garantir avec le temps le changement de la logique de confrontation, de suspicion, de méfiance et de manipulation politicienne pour créer un environnement propice à une paix véritable et à la réconciliation. Car, même si la mémoire des Burundais n'est pas encore réconciliée, il leur revient en priorité d'explorer tous les chemins qui débouchent sur la paix et la réconciliation. Convaincus que vouloir, c'est pouvoir, ils sont à même de gagner ce pari à la satisfaction de tous et de chacun.

## **II. PLACE DE LA RECONCILIATION DANS LE PROCESSUS DE PAIX INTER-BURUNDAIS**

*« Si tu diffères de moi, loin de me léser, tu m'enrichis » (Heidegger)*

Un processus de paix qui n'aurait pas la réconciliation comme leitmotiv n'en serait pas un. Il importe dès l'abord de définir en compréhension le concept de réconciliation pour mieux en saisir ensuite les manifestations et les entraves dans le processus de paix. Enfin, il sera question de la caractériser pour cerner ses insuffisances.

### **II.1. CONCEPT DE LA RECONCILIATION**

Quoique différents, nous répondons tous à la même nature humaine. A ce titre, nous devrions nous convaincre que nous partageons le même destin, en tant que groupe social nourri aux mêmes valeurs culturelles. La cohabitation entre les citoyens burundais devient de facto un devoir comme le note si bien Martin Luther King dans La force d'aimer :

*« Nous sommes condamnés à vivre ensemble, et nous n'avons qu'à faire un choix : apprendre à vivre ensemble comme des frères ou nous entretuer comme des fous (...). Rendre haine pour haine ajoute une obscurité profonde à une nuit privée d'étoiles ».*

La vie se révèle donc comme un apprentissage à être pleinement humain au milieu des humains en dépit des différences qui constituent une réalité nécessaire et inévitable. Par conséquent, reconnaître les différences comme une valeur enrichissante à l'instar du philosophe allemand Martin Heidegger est un lieu commun. Cette valeur explique par ailleurs la philosophie avec laquelle nos ancêtres nous recommandent de traiter les heurts susceptibles d'entacher la cohésion entre les membres d'une même communauté : « *Ntazibana zidakomanya amahembe* » (il arrive toujours des heurts entre qui cohabitent).

Dans le contexte politique actuel, la réconciliation s'envisage comme fonction, aboutissement logique et impératif du processus global de résolution du conflit burundais. Elle ressort d'une démarche politique et juridique puisqu'elle est quelque part liée à notre volonté de passer d'un Etat prédateur à un Etat de droit. Mais elle est aussi liée à la capacité des Burundais de s'élever au-dessus de leurs différences multiformes pour forger ensemble une société harmonieuse caractérisée notamment par le triomphe de l'égalité citoyenneté.

Ainsi, dans cette perspective de la résolution définitive du conflit burundais, la réconciliation correspond à un processus, long mais sûr, qui proscrie l'hostilité et la méfiance dont les Burundais sont victimes. Le terme prévisible de ce processus devient alors la compréhension sans cesse renouvelée des causes déclenchantes du conflit pour regarder ensemble dans la même direction, vers un avenir plus radieux pour chacun et tous.

Il en ressort que l'entreprise de réconciliation, considérée comme le rapprochement entre des individus ou des groupes entiers divisés, s'avère assez exigeante. Elle ne peut pas se décréter. Elle est d'autant plus difficile qu'elle engage les individus, l'offenseur et l'offensé, à se reconverter, à se surpasser pour identifier objectivement la faute commise et la réparer après. C'est là le garant de la réconciliation. Certes, un cadre politique de paix comme celui du processus de paix est indispensable à la réconciliation. Mais, en amont, la réconciliation naît d'abord dans les esprits et les cœurs de tous les protagonistes au conflit ; d'où la peine à la canaliser avec maîtrise.

Malgré tout, point n'est besoin de montrer la nécessité de la réconciliation. La réconciliation est dictée par les circonstances du moment présent où, malgré les efforts déjà déployés en faveur de la paix et du rétablissement de l'ordre social, subsistent des violences de toutes sortes et des tensions de plusieurs natures qui contraignent parfois les populations à l'exode ou à l'exil. Il est dès lors certain que la réconciliation réussie permettrait aux Burundais d'enterrer la hache de guerre, d'assumer leur histoire, de s'accepter dans leurs diversités et de briser les barrières de la communication nécessaire à la construction d'une société harmonieuse. Vivant ainsi en intelligence, ils affronteront solidairement les grands défis de développement.

Au demeurant, la reconnaissance sincère et délibérée de la valeur intrinsèque des différences ouvre la voie au progrès qui exige la complémentarité des uns et des autres. La sagesse rundi ne nous reconforte-t-elle pas quand elle nous assure que « *tubiri tuvurana ubupfu* » comme sous d'autres cieux l'on reconnaît également que l'union fait la force.

La seule question de fond reste de savoir si la réconciliation entre les Burundais, considérée avec toutes ces exigences effleurées ci-haut, ne reste pas utopique.

## II.2. RECONCILIATION ENTRE LES BURUNDAIS, MYTHE OU REALITE

D'entrée de jeu, plus d'une personne serait encline à affirmer tout de go que la réconciliation est une œuvre impossible. Nous en jugerons notamment par cette assertion très laconique contraire à la morale chrétienne: « Tu haïras ton prochain », faite dans le film contre-enquête de Sidney Lumet.

Constat de l'intolérance implacable, « Contre-enquête » atteste par son contenu que l'établissement d'un monde harmonieux demeure un leurre aux yeux de plusieurs. Cela découle en partie de l'analyse faite par Sidney Lumet selon laquelle sur l'étendue de la planète, les différentes communautés ethniques notamment se supportent de moins en moins.

Quelques Burundais ne le pensent pas moins. Le caractère quasi-impossible de la réconciliation se dégage aisément de cette affirmation : « Les Burundais sont assis sur un volcan à trois têtes : les putschistes, les génocidaires, les rivaux politiques, toutes les trois ayant des positions presque irréconciliables ».

Heureusement, cet adverbe « presque » nuance bien le discrédit susceptible d'être jeté sans grand discernement sur les chances de réussite de la réconciliation. Cependant, il n'écarte pas toute la problématique que pose le processus de réconciliation au Burundi. Quelques faits patents suffisent pour nous en persuader. La tendance lourde à la diabolisation, outrancière parfois, de l'autre, compromet la réconciliation.

Car, si la faute vient de l'autre, la réconciliation devient comme une humiliation qui dépasse la raison. Et l'on se sent fondé à se murer dans son silence, mortel pourtant. A cela s'ajoute le rejet, raisonné ou pas, du principe du pardon qui n'implique pas forcément l'oubli et la difficulté pénible de reconnaître son crime. Et d'un autre côté, l'impunité plus ou moins invétérée des crimes hypothèques la réconciliation.

De toutes les façons, ces considérations générales sur le caractère difficile du processus de réconciliation n'accréditent pas l'idée d'entreprise vouée à l'échec que serait tenté de défendre à brûle-pourpoint une opinion. Car des faits tangibles qui jalonnent leur processus de paix manifestent la volonté réelle des Burundais de se réconcilier.

Il convient de remonter le courant dudit processus pour épinglez quelques faits et gestes saillants qui corroborent cette idée. Ils semblent tous être l'émergence d'une valeur de réconciliation enfouie dans la culture burundaise. Le proverbe « Intibagira ntibana » (Qui nourrit les rancœurs ne peut cohabiter pacifiquement) en fournit la preuve. Par ailleurs, cet élément de Wellerisme qui met en évidence l'humour souriant d'un personnage confronté à un ennemi en dit long aussi : « *imbwa bayiteye igishirira ku cavu iti* : « *Ncanira bagenzi impinga igendwa n'abagenzi* » (Un chien, remuant des ordures, reçoit un coup de tison ardent et s'écrie : « Faites-moi du feu mes amis, un grand voyage ne s'accomplit que grâce à la compagnie »).

Les actes de réconciliation vont d'un simple geste spontanément posé ou des attitudes peu raisonnées à des actions bien organisées. Rappelons qu'avec le temps, la passion et le manichéisme ont perdu du terrain dans les débats menés pour la paix grâce aux efforts conjugués ou pas des Burundais eux-mêmes ou alors grâce au concours des partenaires étrangers impliqués dans le processus de paix. Par conséquent, il n'est pas correct de placer le début du processus de réconciliation après la signature de l'Accord de paix, comme ce fut le cas au Mozambique.

En effet, la volonté d'enclencher un mouvement national de réconciliation et d'engager les pouvoirs publics sur cette voie a constamment empreint la démarche suivie pour convier les Burundais au débat. Quelle frange de la population se plaindrait de n'avoir pas été invitée aux divers fora d'échanges pour la paix ? Même les citoyens du Burundi profond, en l'occurrence ceux des communes, ont eu voix au chapitre. Autrement, les organisateurs de ce débat auraient hypothéqué l'avenir, sans le vouloir peut-être.

Aussi est-il heureux de constater qu'avant même les pourparlers entrepris avec les Burundais de la diaspora, des comportements et des attitudes de réconciliation ont illuminé le ciel des relations inter-burundaises assombri par la haine viscérale de certains. En témoignent les actes volontaires de pardon pour les outrages et crimes subis, les visites entre les déplacés intérieurs et leurs congénères résidant sur la terre qui les a tous vu naître. A tout seigneur, tout honneur, dit le proverbe. Les Burundais de l'arrière-pays comme les appelait Mongo Beti, ont pris le pas sur les politiciens en matière de réconciliation.

Il s'agit également des jumelages des zones de la Mairie de Bujumbura ou ceux des communes ayant en commun des stigmates de la haine ethnique. En définitive, tous les contacts et consultations formels et informels noués pendant le processus de paix ne visaient qu'un seul but : permettre aux différentes parties de se parler entre elles.

Oui, la réconciliation passe à tout prix par un effort d'amélioration de l'image de l'autre souvent déformée par le prisme ethnique et/ou régional. S'accepter mutuellement différents mais se reconnaître capables d'avoir une vision commune de l'intérêt général aura paru comme le point de départ du dialogue inclusif des Burundais pour restaurer la paix.

En effet, quelle alerte faut-il crier haut et fort dans le processus de réconciliation autre que celle de traiter les problèmes par la voie du dialogue, de la tolérance au lieu de donner libre cours à l'escalade du conflit et à la violence ? Dans ce contexte, il apparaît clairement que la mise en place progressive des institutions de transition telles que définies dans l'Accord de paix vient répondre à ce souci.

La récente nomination du Gouvernement d'Union Nationale, l'élargissement à deux reprises de l'Assemblée Nationale de Transition – à la Société Civile d'abord et aux partis et mouvements politiques non représentés ensuite – et la création du Sénat de Transition satisfont un triple besoin : rapprocher les différentes composantes de la population d'abord, corriger les déséquilibres politiques, ethniques, régionaux comme ceux liés au genre ensuite et enfin leur assurer d'une plus grande cohésion qui soit sempiternelle.

Somme toute, cette volonté politique du Gouvernement et celle de plusieurs Burundais de se réconcilier montrent à suffisance que la réconciliation relève bel et bien du possible. Sa réussite repose sur le souci avéré de réconciliation traduit par la mise en place des institutions, au point que même Aldo Ajello, un observateur extérieur avisé note que « les Burundais de toutes les tendances se sont retrouvés, se sont parlé et se sont trouvé des points de convergence... ».

L'avancée progressive du processus de réconciliation bat en brèche l'idée d'une bipartition et détruira avec le temps la gangrène des insuffisances originelles qui ont présidé à la création de quelques partis politiques. Petit à petit, même les passésistes qui croiraient encore à l'âge d'or du monolithique politique s'engageront dans la nouvelle dynamique de réconciliation malgré les quelques écueils encore observés.

### **II.3. ENTRAVES AU PROCESSUS DE RECONCILIATION DES BURUNDAIS**

Du moment que la réconciliation n'est pas une pure vue de l'esprit, elle doit tout de même obéir à quelques conditions pour qu'elle aboutisse aux résultats escomptés. Le cadre général du processus de paix ne suffit pas à lui seul. Encore faut-il qu'il développe des conditions minimales de paix. Le silence des armes, fruit du strict respect du cessez-le-feu et du désarmement réussi de la population civile est un des facteurs clé du pardon et de la réconciliation.

L'impact de ces facteurs sur la paix est incommensurable. Mais aussi la réconciliation ne s'opère avec succès que si la justice est rendue et que les droits de la personne humaine sont reconnus, protégés et défendus en cas de besoin. La base de tout réside dans le respect de notre humanité commune qui confère à chaque personne humaine des droits à défendre mordicus et des devoirs à remplir vis-à-vis de ses semblables.

Cette conscience va au-delà de l'engagement moral et politique pour une culture des droits de la personne humaine. Elle vise également le combat éternel des diverses inégalités, des injustices sociales et de la pauvreté déshumanisante.

Au bout du compte, l'établissement d'un Etat de droit équitable est la clef de voûte de la réconciliation et de la paix durable. Cette conclusion appelle une observation capitale. Combattre l'impunité des crimes économiques grâce à l'expression de la vérité des faits permet de promouvoir une justice réhabilitante qui ne suscite pas la vengeance et n'entretient sournoisement l'impunité.

Il est évident que dans une situation de conflit sanglant comme le nôtre, « dire la vérité est utile à celui à qui on la dit, mais désavantageux à ceux qui la disent, parce qu'ils se font haïr ainsi que le disait Blaise Pascal. Toutefois, elle doit sauter au grand jour, quoiqu'il en coûte. La réussite du processus de réconciliation est à ce prix. En clair, le fonctionnement d'une justice fiable et équitable qui s'attaque aux délits, crimes et iniquités structurelles – sources d'injustices et de conflits – est le socle de la réconciliation.

C'est d'ailleurs dans ce contexte que peuvent s'opérer avec succès les réformes dont la société burundaise a besoin : la réforme des forces de défense et de sécurité, la réforme du système judiciaire, la réforme de l'administration et d'autres réformes inspirées qui jonchent le chemin de la réconciliation ?

Eu égard à toutes ces exigences imposées par le processus de réconciliation, le constat élémentaire à faire est que l'heure de dormir sur ses lauriers n'a pas encore sonné. Sonnera-t-elle jamais quand nous déplorons déjà des entraves plus ou moins sérieuses qui jonchent le chemin de la réconciliation ? Au cœur des préoccupations se trouve l'égoïsme individuel ou collectif qui embrigade certains esprits et les empêche de s'ouvrir aux autres. Pire, il contrarie toute initiative en faveur du rapprochement des personnes, seul salut des individus et des groupes. Quelques exemples empruntés au passé récent illustrent bien cette situation.

Alors que dans le cadre du partenariat politique intérieur, l'Acte Constitutionnel de Transition était perçu par plus d'un comme un instrument juridique de régulation pour une meilleure percée vers la réconciliation, il a été possible d'enregistrer des voix qui le désavouent : « ... l'acte constitutionnel de transition qui vient d'être mis sur pied par l'Assemblée Nationale et le Gouvernement en place ... dans le seul but de satisfaire les besoins ventriotiques de certains politiciens, d'amnistier les génocidaires et les putschistes et d'institutionnaliser la violence et l'idéologie du génocide ».

Ces propos non partagés par d'autres respirent une divergence de vision sur les actions porteuses d'espoir pour le travail de souder de nouveau la population. Pire, le non-engagement délibéré de la rébellion dans les négociations du cessez-le-feu ou tout simplement la non-adhésion à quelques clauses de l'Accord politique de paix retarde le processus de réconciliation. Cet aveu du porte-parole de Ndayikengurikiye Jean Bosco relatif à la suspension non respectée des hostilités à partir du 20 juillet 1998 en dit long : « Nous ne nous considérons pas engagés par un accord de cessez-le-feu signé sans nous ».

Mais aussi les dissensions internes aux partis et aux mouvements politiques offrent un terrain favorable à la suspicion et à la méfiance mutuelle, entraves à la réconciliation vraie. S'ajoute à ces maux la diabolisation de l'adversaire nourrie dans le discours comme le traduisent si bien les expressions suivantes encore vives dans certains esprits : « groupes tribalo-terroristes-génocidaires », « le chien de la clique politico-militaire et sa junte », « le parti UPRONA et ses satellites agréées, constitués en oligarchie militaro-civile », bref des expressions que l'esprit peu réconciliant crée.

Ce mépris doublé d'une négation du bien de l'autre différent ethniquement ou politiquement freine quelque part l'élan d'aller vers lui pour penser ensemble leur destin. L'entretien d'un climat d'hostilité parfois farouche, vis-à-vis de l'autre – le réfugié que rentre ou le citoyen paisible victime des exactions de la rébellion impénitente n'encourage pas la réconciliation. Le malheur est que pareils comportements sont observés chez quelques ténors du processus de paix au moment où une étape importante sur la voie de la réconciliation est en train d'être passée, tout au moins à un certain niveau.

#### **II.4. VISAGE DE LA RECONCILIATION EN PASSE D'ETRE REALISEE**

Comme toute œuvre humaine, la réconciliation amorcée dans le cadre du processus de paix burundais reste tout autant imparfaite qu'inachevée. De façon globale, en effet, les droits de la personne humaine sont encore bafoués. En témoignent les

violations de ces droits recensées régulièrement par les organisations ou instances qui jouent le rôle d'observation.

Il va alors de la responsabilité des « pouvoirs publics de faire régner l'équité (...) et redoubler d'efforts et de vigilance dans le maintien de l'esprit d'unité des Burundais en ce qui concerne la jouissance de leurs droits et libertés fondamentales ».

Ce clin d'œil fait au pouvoir montre le degré du manque à gagner dans l'exercice de la justice équitable et rassurante pour tous. Et le défi conséquent s'exprime en termes de recherche d'un bon équilibre entre la justice et la réconciliation dès lors que les échanges sur la question de l'unité nationale en 1992 et les différentes mesures d'amnistie prises en 1984, 1987, 1990 et 1993 n'ont pas induit effectivement la réconciliation attendue. Du même coup, la réparation et le pardon qui vont de pair avec la réconciliation restent hypothétiques. Ils le sont d'autant plus que le préalable qui concerne la lumière à faire sur les faits n'est pas encore assuré. Encore qu'il faille que la recherche de la vérité se fasse dans la perspective de la réconciliation et non dans l'esprit de chasse aux sorcières à l'instar du procès de Nuremberg de la fin de la seconde guerre mondiale.

Enfin, l'autre pari à gagner la réconciliation est d'offrir un espace où les gens ont l'opportunité de raconter leur histoire et être écoutés. Cette thérapie revêt une importance surtout pour la victime ainsi que le confie cette victime Sud-africaine qui était devenue aveugle après avoir été fusillée par la police : « Ce qui m'a toujours rendu le plus malade c'est de n'avoir pas eu le droit de raconter mon histoire. Mais maintenant, c'est comme si j'avais recouvré ma vision puisque je peux raconter mon histoire ».

Cet aveu nous fait prendre conscience que la Commission pour la Vérité garde un rôle irremplaçable dans le processus de réconciliation, même si elle ne s'érige pas en un tribunal de justice et ne traite pas la question de mémoire. Ne contribue-t-elle pas notamment à rompre le silence, à étaler au grand jour les faits dans la vérité et à faire rencontrer l'opprimeur et l'opprimé au cas où le pardon serait demandé et obtenu ?

Au reste, elle facilite l'accès à l'unité perçue comme la fin ultime de la réconciliation. Cette unité va au-delà de l'unité de sang pour toucher davantage l'unité des cœurs qui fonde la volonté de travailler à la complémentarité et permet la réalisation de l'unité des intérêts. Il ne saurait en être autrement puisque « *ibisangiye imizi bisangiye no kwuma* » (ceux qui ont les mêmes racines sèchent en même temps).

Au bout du compte, outre quelques attitudes de réconciliation dont font montre quelques Burundais, l'essentiel de la réconciliation observée aujourd'hui aura été davantage l'œuvre du Gouvernement. L'accord de paix signé à Arusha a été un adjuvant de taille dans le processus de réconciliation. Tout au moins, il a permis de franchir une étape remarquable au niveau politique sur le plan de la réconciliation. La trame de fond des institutions mises en place conformément à l'Accord de paix obéit à l'impératif de paix et de réconciliation entre les citoyens. Ces institutions encourageront demain d'autres initiatives de réconciliation menées sur des terrains autres que politiques. Il reste que l'Accord de paix et de réconciliation soit complété par d'autres décisions de divers ordres : législatif (immunité provisoire, amnistie),

judiciaire (poursuites pénales, enquêtes judiciaires), matériel et financier (compensations, réparation).

En un mot, la réconciliation mise en route se remarque surtout au niveau institutionnel. Tout en pourvoyant au besoin de valeurs d'unité et d'identité nationale, elle doit pour être complète, s'élever au niveau de l'âme. Car, la fracture entre les Burundais et leurs valeurs culturelles, entre les citoyens eux-mêmes comme le discerne une certaine opinion, n'est qu'une conséquence du divorce de l'homme avec Dieu.

Ce tort existentiel est à réparer pour que la réconciliation soit vraie et durable.

### **III. DEFI ULTIME DU PROCESSUS DE RECONCILIATION DES BURUNDAIS/ACCEDER LA RECONCILIATION DIGNE DES ENFANTS DE DIEU.**

*« Nous n'aurions pas de sens en ce monde, si nous n'avions pas été une petite flamme de ce brasier infini : amour qui répond à l'amour »* Chiara Lubich.

S'arrêter à la compréhension profane de la réconciliation comme fait dans les lignes précédentes souffrirait d'une grande lacune. Encore sied-il de la considérer sous l'angle chrétien. Il ne peut en être autrement puisque l'homme, qu'il le vive comme tel ou pas, est corps et esprit. Au Burundi, plus que dans d'autres pays peut-être, cette sensibilité devrait être assez aiguisée à cause du grand nombre de chrétiens qui le peuplent. Nous nous proposons d'étudier sous ce chapitre le pourquoi de la nécessité de saisir la réconciliation des Burundais sous l'éclairage chrétien, le contenu de cette forme de réconciliation et l'amour comme expression sublime du monde réconcilié.

#### **III.1. NECESSITE DE LA RECONCILIATION INSPIREE DE LA NOUVELLE EVANGELISATION**

Il serait peu juste de penser la dynamique des groupes sociaux sans intégrer le phénomène de la mondialisation qui est bien en vogue aujourd'hui. Loin d'émettre une critique de ce phénomène d'essence plutôt économique et politique, dans une certaine mesure, il convient néanmoins de retenir sa définition proposée par le dictionnaire Petit Robert.

C'est *« un universalisme visant à constituer l'unité de la communauté humaine »*.

L'effondrement supposé des frontières nationales pour créer un espace géographique unique, tout au moins pour des grands ensembles économiques, ne supprime pas la survivance des aires culturelles avec des identités propres. Ainsi, l'idée du pluriversalisme de l'antimondialiste (René Passet) acquiert droit de cité. Car quoi que l'on fasse, l'altérité – cette trame de la mondialisation – reste le fondement de l'interpénétration des peuples et de la convivialité entre les individus.

Cela se conçoit aisément sur le plan des relations interpersonnelles. Au nom de quoi une personne, fût-elle nantie de pouvoir se prévaudrait au point d'ignorer l'autre soit disant inférieur de lui de prime abord ? Malgré les différences accidentelles, au sens philosophique du terme, les deux se doivent plutôt de se compléter mutuellement et

de vivre dans l'harmonie, et dans le strict respect de l'autre en vertu de l'égalité humaine dont elles jouissent la réconciliation ou tout au moins des formes de rapprochement des groupes sociaux et des individus, surtout si cette notion est enrichie par le contenu de l'Évangile.

De par sa vocation, l'Église nous le fait vivre davantage. Car elle a été instituée pour « *réaliser, d'abord en elle-même, l'unité du genre humain au-delà des clivages ethniques, culturels, nationaux, sociaux et autres (...) la croix du Christ a aboli tous ces clivages caducs* ».

Membres vivants de cette Église, nous sommes appelés à vivre cet idéal d'unité pour lequel nous avons été créés, en dépit du péché qui nous a perdus avant d'être sauvés. Personne n'y échappe dès lors que nous aspirons à être sans faille des membres vivants de ce corps dont le Christ, notre Rédempteur, est la tête. Au reste, depuis notre baptême, nous participons de sa vie grâce notamment à sa parole et à l'Eucharistie qui nous font un. Ainsi, comme Dieu s'est fait homme, il revient à chacun de nous de nous faire un avec tous en tout, excepté le péché.

Le processus de réconciliation engagé au Burundi doit nous faire redécouvrir, chrétiens et non chrétiens, l'unité originelle de la famille humaine car tous les hommes créés par Dieu et à son image ont la même origine. Ils partagent donc le même destin : former une seule famille d'enfants de Dieu selon son dessein propre établi au commencement.

La fraternité universelle constitue donc le véritable leitmotiv de notre existence. Ce n'est pas un choix laissé à l'appréciation de chaque Burundais. C'est un devoir d'être reçu de Dieu, Maître de l'histoire et Père de la grande famille humaine que nous formons. Le corollaire à ce postulat est la conviction profonde à conquérir sans relâche sur la dignité de toute personne humaine et sur l'unité des Burundais établis sur une petite portion de l'humanité créée par Dieu, notre Père à tous.

Cette dignité et les droits fondamentaux inaliénables dont Dieu seul est le garant découlent du lien privilégié de chaque personne avec Dieu.

Du coup, notre vie doit impérativement suivre deux axes : l'axe vertical et l'axe horizontal. Ne devons-nous pas en effet avoir Dieu comme unique référence pour notre existence quotidienne et lui exprimer notre reconnaissance à travers notre comportement vis-à-vis du frère, notre semblable, ou mieux notre alter ego ? Le devoir de fraternité fondée sur l'égalité de la personne humaine trouve son origine dans la croix du Christ qui nous a tous sauvés et rassemblés en une famille humaine, celle des enfants de Dieu.

Ainsi l'interpellation de Saint Paul « ... *laissez-vous réconcilier avec Dieu* » souligne-t-elle le premier pas à poser dans le processus de réconciliation : vivre une relation authentique avec Dieu. Mais en même temps, elle nous le fait sentir comme le principe générateur de notre réconciliation fraternelle, elle-même fondée sur le principe de base de l'anthropologie philosophique et théologique selon lequel **nous sommes créés à l'image et à la ressemblance de Dieu.**

L'Église doit être effectivement l'espace de réconciliation par excellence. Elle est appelée à se ré-évangéliser, selon l'esprit du dernier synode africain, pour être

vraiment l'Eglise famille de Dieu qui conjure l'ethnocentrisme, le régionalisme, tout esprit partisan, pour promouvoir la réconciliation, la solidarité et le partage.

La disposition des cœurs des Burundais à tourner la page sombre du pays se dévoile parfois. La réconciliation est selon toute évidence une semence déposée dans le cœur de l'homme comme l'expriment ces propos tenus hier par deux des grands protagonistes du processus de paix burundais représentant deux courants politiques opposés :

*« Personne ne peut exclure l'autre durablement. Nous devons nous entendre ».*  
*« Les délégations doivent quitter Arusha avec une solution au problème burundais ».*

Moralement, nous avons l'obligation de vivre harmonieusement ensemble indépendamment de nos appartenances respectives. Dans la dialectique de notre vie communautaire, il importe simplement de remuer et d'enfumer la terre pour que cette semence germe, pousse et produise des fruits. Réussir à panser les plaies morales, encore béantes parfois, causées par les horreurs innommables de la crise, exige une dynamique multidimensionnelle. La part du politique reste importante, comme cela a été démontré dans le chapitre précédent.

Cependant, l'œuvre de réconciliation se révèle si ardue et complexe qu'elle appelle aussi la synergie des bashingantahe vrais et des confessions religieuses, dont l'Eglise Catholique. Le rôle dévolu à l'Eglise, et partant de ses membres, se ramène à apporter plus d'âme aux diverses initiatives d'accueil, d'échange, d'ouverture, d'entraide et de partage menées dans le cadre de la réconciliation.

Sans cette vision chrétienne de la réconciliation qui permet le dépassement et l'acceptation de l'autre tel qu'il est parce qu'incarnant le visage de Jésus, la réconciliation risque fort de demeurer un pur slogan. A cette seule condition, les premiers jalons de la réconciliation déjà posés sur le plan politico-institutionnel connaîtront une qualité améliorée.

La balle tombe alors a priori dans le camp des Burundais chrétiens qui représentent une écrasante majorité de la population. Ils se doivent d'être d'infatigables artisans de la réconciliation enseignée par l'Evangile qui les incline à adopter des comportements et des attitudes qui bannissent toutes formes de divisions et aplanissent toutes les inégalités, étant guidés par le principe selon lequel « tout homme est mon frère ». Le regard constamment tourné vers le Père leur fera obtenir la véritable mesure pour vivre en bonne symbiose avec leurs semblables. La prière par excellence de l'unité, en l'occurrence le Notre Père, concilie les deux axes de vie de toute personne humaine ? Dire « pardonne-nous nos offenses comme nous pardonnons aussi à ceux qui nous ont offensés » nous engage sur la voie du pardon sans cesse renouvelé pour que nous prétendions à la vie telle que Dieu nous la souhaite.

### III.2. CONTENU DE LA RECONCILIATION ENVISAGEE DU POINT DE VUE CHRETIEN

La compréhension chrétienne déjà esquissée dans les paragraphes précédents est possible à cause de l'existence d'un terrain favorable préparé par la tradition burundaise.

En effet, l'unité des Burundais en péril à cause de la crise a survécu à l'écueil du temps et aux contingences grâce à quelques relents de pardon et de la réconciliation entretenue dans notre culture. Cela dit, les deux valeurs n'ont jamais été des alternatives à la justice. Elles ne peuvent pas l'être non plus aujourd'hui.

Le pardon est à la réconciliation ce qu'est le cœur pour l'organisme. Partant, le pardon de la victime est incontournable dans le processus de réconciliation, surtout qu'il précède même la conversion de l'offenseur. Mais il est loin d'être un pari gagné à l'avance quand on sait les difficultés qui lui sont inhérentes tant du côté du criminel que du côté de la victime. Car le refus de se repentir de ce premier parce que convaincu que la consommation du crime est rentrée dans la normalité des choses pour rétablir l'équilibre rompu s'accompagne souvent d'un traumatisme du second qui inhibe en lui tout effort d'extirper le mal enraciné en lui.

Seule la force de l'âme dénoue cette situation pour le moins inextricable sur le plan purement humain. Pareille conclusion donne ainsi raison au père Vleugels quand il affirme que « La force de pardonner est un don de Dieu ». La difficulté du pardon tient en définitive à ce fait qu'il n'est pas fondamentalement le propre de l'homme. Notre relation vitale avec l'Auteur de notre vie comme de celle de chacun de nos frères en Lui nous obtient cette grâce, si notre cœur y est disposé.

S'il vient à être accordé, le pardon n'est pas synonyme de faiblesse. Tant s'en faut, surtout que dans la meilleure des situations le pardon se prolonge par le repentir du criminel ainsi que la réparation morale et matérielle du tort causé à la victime qui présuppose l'exercice d'une justice saine. Le processus de réconciliation s'en retrouve renforcé. Aussi devons-nous noter que le pardon, signe supérieur d'amour, est libérateur comme le reconnaît le personnage de Martin Luther King : « *La haine engendre la haine, l'obscurité ne peut pas détruire l'obscurité, seule la lumière peut le faire. La haine ne peut pas détruire la haine, seul l'amour peut le faire* ».

Cette vertu interne au pardon dans le processus de paix ne confirme pas la thèse selon laquelle pardonner équivaut à oublier. A la limite, il est quasi impossible de passer un coup d'éponge sur un événement, une action malsaine qui nous a marqué dans nos entrailles. Seul le temps peut apporter avec lui l'oubli. Sinon, nous sommes d'avis avec Martin Coetzee que pardonner permet de « chercher à renoncer à la cruauté, l'amertume et éviter la haine du passé et redevenir survivant ».

Envisager le passé seulement dans la perspective de la réconciliation qui restaure la société des humains compte.

Le pardon pratiqué dans le contexte de la réconciliation peut même s'élever à la miséricorde. Ici, il convient de dépasser la logique courante qui veut qu'elle soit le reflet de la magnanimité de celui qui l'accorde. Elle préside plutôt de l'amour gratuit et limité de Dieu envers ses créatures au sein desquelles l'homme occupe le premier

rang. Il va alors de soi qu'en dehors de l'amour désintéressé, il est difficile de vivre la béatitude. Heureux les miséricordieux parce qu'ils obtiendront miséricorde ». En conséquence, l'homme doit correspondre à cet amour infini de Dieu par l'amour qu'il réserve en priorité à son semblable.

### **III.3. AMOUR, EXPRESSION PARFAITE DU MONDE RECONCILIE**

L'amour est le chemin qui mène à la félicité. Même si l'idée d'un monde totalement réconcilié peut paraître chimérique, il reste vrai qu'on en goûte les délices dès ici-bas. Mais le travail du renouvellement de la face de la société burundaise contemporaine suppose l'accroissement du nombre d'hommes nouveaux, des hommes qui vivent à la lumière de l'Évangile. L'identité de cet homme nouveau qui se confond à la limite avec le nouveau peuple élu d'Israël est décrite par Saint Paul quand il dit : « A partir du Juif et du païen, c'est le nom collectif de l'humanité rachetée par Lui, dans toute la diversité de ses composantes, réconciliée avec Dieu en un seul corps qui est l'Église, grâce à la Croix qui a tué la haine ». Ainsi précisée, la réconciliation à la mesure des Burundais dignes fils de Dieu passe avant tout, la réconciliation avec les valeurs chrétiennes. L'être – au monde de tout Burundais – en particulier les promoteurs des initiatives de réconciliation : politiciens, membres de la société civile, bashingantahe, ces hommes et femmes dignes et vertueux, et tous les individus pris au sens large – doit être le reflet de son intériorité. A cet effet, notre vie intérieure mérite d'être enrichie d'abord pour que la conscience morale de l'homme s'élève.

Comme on reconnaît l'arbre à ses fruits, notre vie de relation avec nos semblables ne peut s'inspirer que de notre rapport dynamique d'amour avec Dieu, Lui qui en donne la substance. Cela répond à la logique élémentaire qui veut qu'étant fils de Dieu – Amour par adoption, « tout être humain est amour participant à l'amour » selon l'expression de Chiara Lubich, fondatrice du Mouvement des Focolari. Pour ce faire, tout Burundais artisan de la paix et de la réconciliation doit pouvoir s'engager dans un processus de « renaissance à lui-même », se refaire du dedans » comme le recommandait le Pape Jean Paul VI.

Cette métanoïa ou conversion garantirait le changement de mentalités aussi bien au niveau de la conception du pouvoir que de l'exercice de la justice, pilier de la paix et de la réconciliation. En effet, la vision du pouvoir dominateur, celui exercé sur les autres par opposition au pouvoir de l'intérieur de chacun cesse de s'exprimer sous forme de pression. Il se conçoit comme une responsabilité à rendre service à ses frères plutôt qu'une responsabilité destinée à s'assurer de la coercition et de la diminution réfléchie de ses semblables. Et le détenteur du pouvoir incarnera vraiment la volonté de Dieu sur nous puisque tout pouvoir vient de Lui et qu'il l'exerce en son nom. A ce titre, il travaille sans répit à l'unité et à la réconciliation des hommes.

La résultante de tout devient que l'exercice de la justice reviendra à « *rendre ce monde plus juste (...) faire un monde où (...) aucun système ne justifiera l'exploitation de l'homme par l'homme ou par l'Etat (...) où tous seront égaux devant la loi ; où la force ne prévaudra pas sur la vérité et le droit...* » selon le Pape Jean Paul II.

Le fil d'Ariane de toutes ces actions à mener dans une société en passe d'être réconciliée est l'amour authentique que le christianisme a apporté dans le domaine de la morale. De fait, il a changé la morale anthropocentrique en la morale christocentrique instituant ainsi l'amour comme la loi des lois.

Dès lors, notre compréhension toujours perfectible de notre union avec Dieu, l'Absolu, doit nous faire percevoir de facto notre devoir filial d'aimer sans condition notre semblable. Cette mise en garde incisive de Saint Jean devrait nous permettre de rester éveillés à ce comportement, nous qui nous réclamons du Christ : « *Si quelqu'un dit j'aime Dieu alors qu'il déteste son frère, c'est un menteur* ».

L'omission volontaire de la restriction de l'ennemi à laquelle d'aucuns s'attendraient puisque Saint Jean parle du « frère » tout court, nous installe dans une dimension divine de l'amour à avoir les uns envers les autres. C'est un amour qui se place au-dessus de tout, un amour qui supprime les barrières de tous ordres que la personne humaine, poussée par son égoïsme caractériel, érige sur le chemin de la reconstitution de l'unité originelle de la famille humaine de Dieu. L'Eucharistie nous en donne la nette certitude car, « *si Jésus se donne tout à tous, nous aussi nous devons aimer tous les hommes. Nous sommes appelés à la fraternité universelle. Tous sont candidats à devenir membres de son corps mystique ; tous sont destinés à le devenir ; l'important est de se mettre à sa suite, car tous les hommes sont faits pour Lui* ».

Cet élan d'amour divin ancré en nous doit nous porter à aimer même nos ennemis, figures aussi vivantes de Dieu dans son dénuement et son abandon total. Cet amour n'est ni d'éros parce que pas sentimental ni de philia qui présuppose un minimum de réciprocité. Il est dit d'agapé parce que convaincus que Dieu, notre Père à tous, les aime autant que nous, nous devons les aimer à notre tour. Cet amour apparaît en définitive comme le but ultime du processus de réconciliation des Burundais qu'ils sont encore loin d'atteindre aujourd'hui malgré les initiatives positives déjà inscrites à leur actif.

## IV. CONCLUSION

L'analyse du concept et des manifestations de la réconciliation à travers le processus de paix burundais nous aura permis de la caractériser et d'en fixer les limites. Un constat heureux s'impose à tout observateur avisé. Les efforts déjà déployés par les Burundais pour mettre le train de la réconciliation sur les rails et lui donner la vitesse que nous lui connaissons aujourd'hui n'auront pas été vains. Ils auront favorisé l'amorce du processus de réconciliation, grâce à l'Accord de paix signé par les parties prenantes au conflit. Encore qu'il faille le compléter par d'autres décisions. Seulement, ce cadre de réconciliation tracé par l'Accord souffre encore du défaut d'un cessez-le-feu qui marquerait le début de la fin des hostilités. Cette entrave freine beaucoup la poursuite de la réconciliation politique et institutionnelle déjà entamée. Cette atmosphère de paix tant rêvée augmenterait à coup sûr les initiatives de la Société Civile dont l'Eglise Catholique, celles de l'institution des Bashingantahe et celles des simples citoyens.

En tout état de cause, au legs de la tradition en matière des valeurs de pardon et de réconciliation, il convient d'ajouter une note de chrétienté puisque notre existence n'a de sens et de valeur que si nous allons vers Dieu par le frère. Notre vocation sur terre se résume en définitive en ceci : être homme parmi les hommes de l'Eglise famille de Dieu, homme engagé à reconquérir l'unité originelle perdue, cette unité placée au-dessus de toutes les différences et de tous les antagonismes. Faillir constamment à cette mission noble et exaltante ne doit légitimer en aucun cas notre attitude de céder au découragement et à la résignation. Cette sollicitude infinie de Dieu supplée au caractère frêle de notre vie pour la réconciliation permanente.

« Dieu ne veut pas la mort du pécheur, mais veut qu'il revienne à Lui et qu'il vive », lisons-nous dans l'Evangile. Dieu a un tel plan sur nous, pourquoi ne pas accorder cette qualité à la réconciliation des Burundais que nous recherchons. L'enseignement chrétien que beaucoup partagent heureusement fonde notre action de nous tourner vers un avenir réconcilié sans oublier le passé.

Notre conversion ou notre renaissance à la vraie vie par le retour à Dieu est le ressort de la réconciliation véritable entre tous les Burundais. Celle-ci est appelée à dépasser la simple coexistence, fut-elle pacifique, et la conciliation pour s'inscrire résolument dans la logique du dialogue, du pardon, de l'entente et de la communion dans le strict respect de l'égale dignité humaine inhérente à notre origine commune en Dieu.

### QUELQUES REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Abraham Lincoln, cité dans **Une esquisse du Gouvernement américain**. Edition originale préparée par Richard C. Schroeder et remise à jour en 1989 par Nathan Glick, juillet 1990, 124 p.
2. Traduction tirée de F.M RODEGEM, **Sagesse Kirundi, Proverbes, dictons, locutions usités au Burundi**, Tervuren, 1961, 416 p.
3. Martin Luther King, **La force d'aimer**, traduit par Jean Bruls, Edition française, Paris, 1964.

4. Thérance Nahimana, **L'impératif de la réconciliation nationale dans la résolution du conflit burundais**, aspects politiques, communication faite à Kigobe, le 06/08/2001.
5. André NKUNDIKIJE, **La nature du conflit burundais**, communication faite à Arusha, le 27/07/1998.
6. Léonce NGENDAKUMANA, **Discours d'ouverture des journées parlementaires sur le pardon et la réconciliation**, Kigobe, le 06/08/2001.
7. Cité par l'Abbé Adrien NTABONA dans **Au Cœur de l'Afrique**, tome LXVI n° 4 octobre-décembre 2000.
8. Représentant spécial de l'Union Européenne dans la région des Grands Lacs.
9. Déclaration faite le 18/06/1998 par le Comité Provincial de l'UPRONA en Mairie de Bujumbura (aile Mukasi).
10. Ex-Chef de la branche armée du Conseil National de Défense de la Démocratie (CNDD).
11. Il s'agit notamment de la Commission gouvernementale chargée des droits de la personne humaine, de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme ITEKA.
12. Léonce NGENDAKUMANA, **op.cit.**
13. Martin Coetzee, **Le rôle, l'organisation et le fonctionnement de la Commission Vérité -Réconciliation pour la réconciliation en Afrique du Sud**, communication faite à Kigobe, le 07/08/2001.
14. Fait rapporté par Martin Coetzee dans la communication citée plus haut.
15. Thérance NAHIMANA, **op.cit.**
16. Chiara, **Famille et amour**, Partage, Unité et Vie, Editions Focolari, man, Côte d'Ivoire, 1996.
17. Dictionnaire Petit Robert.
18. **Le Nouvel Observateur** n° 1921, du 30 août – 05 septembre 2001.
19. Commission Pontificale Justice et Paix, Vocation de l'Eglise, p. 31.
20. 2Co 5,20.
21. Propos prononcés le 17/06/1998 par Ambroise Niyonsaba, ex-Ministre chargé du Processus de Paix.
22. Propos tenus par le Dr Jean Minani, Président du Front pour la Démocratie au Burundi (FRODEBU).

23. Cité dans le livre d'Un groupe de prêtres de Kigali, **Des prêtres rwandais s'accusent** », collection « Lumière et société », 1497, 179p.
24. Cité par Martin Coetzee, **op.cit.**
25. Martin Coetzee, **op.cit.**
26. Mt. 5, 7
27. Eph. 2, 11-13.
28. Jean Paul II, cité dans Catholic Relief Service, « **Travailler pour la réconciliation** », un guide Caritas.
29. **Que vous en semble** III-IV (1994) N° 87-88.
30. 1Jn. 4, 20.
31. Chiara Lubich, **op.cit.**, p. 69.
32. Article paru dans le journal Christian century le 06/02/1957, après la victoire contre la ségrégation des bus à Montgomery (Alabama). Il y définit son combat non violent.

\* Notre traduction.